

SIGNALEMENT D'UNE ALERTE FORMULAIRE A COMPLETER

**Mise à jour
Novembre 2025**



**HERIGE
INDUSTRIES**

SIGNALEMENT D'UNE ALERTE – FORMULAIRE À COMPLETER

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LANCEUR D'ALERTE

NOM, Prénom : _____

Salarié Fonction dans le groupe : _____

Lieu de travail : _____

Autres À préciser : _____

Adresse mail à laquelle vous souhaitez être informé : _____ @ _____

N° de téléphone auquel vous souhaitez être contacté : _____

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FAITS SIGNALÉS

Nature des faits : Corruption Pratiques anticoncurrentielles

Discrimination et harcèlement au travail Santé, hygiène et sécurité au travail

Protection de l'environnement Domaine financier, comptable, bancaire

Autre manquement à la probité

Exposé des faits : Exposer de la manière la plus objective et la plus précise possible les faits ou informations dont vous avez eus personnellement connaissance en précisant la date de ceux-ci.

Pièces justificatives jointes au formulaire : indiquer leur nombre et leur nature.

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PERSONNES VISÉES PAR L'ALERTE

NOM, Prénom : _____

Fonction et lieu de travail : _____

NOM, Prénom: _____

Fonction et lieu de travail : _____

NOM, Prénom : _____

Fonction et lieu de travail : _____

NOM, Prénom : _____

Fonction et lieu de travail : _____

.....

4. AUTRES ÉLÉMENTS

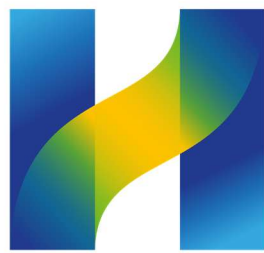
Noter ci-dessous les autres informations importantes que vous souhaitez porter à la connaissance du comité éthique et n'entrant pas dans les cadres précédents.

EN SIGNANT LE PRÉSENT FORMULAIRE, JE DÉCLARE M'INSCRIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 2016 CI-DESSOUS :

Un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance.

Les faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support, couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client sont exclus du régime de l'alerte défini par le présent chapitre.

DATE ET SIGNATURE :



HERIGE
INDUSTRIES

BX TWO – 10, rue Augustin Fresnel
PA de la Bretonnière,
CS 10007

85600 MONTAIGU- VENDÉE CEDEX

contact@groupe-herige.fr

02 51 08 08 20

www.herige-industries.fr